

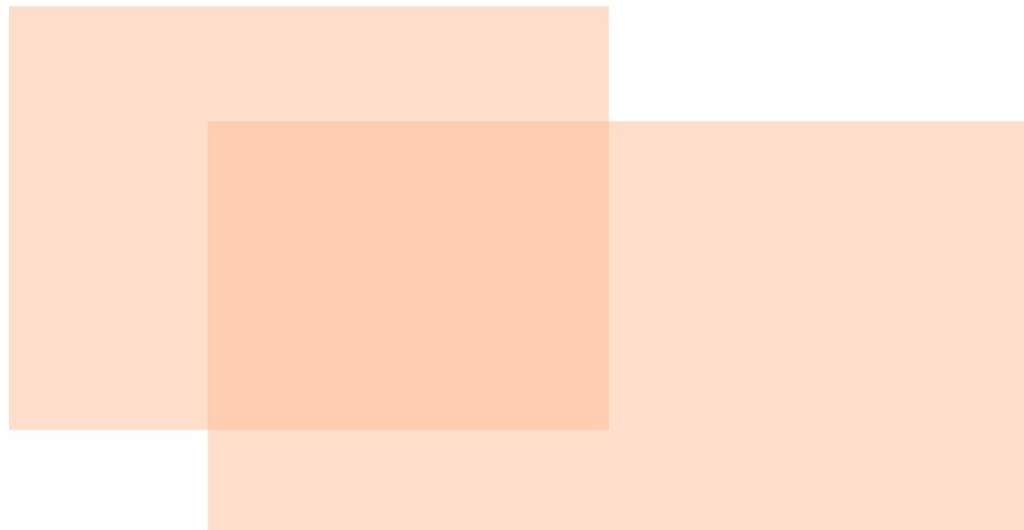


RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

2023





PRÉAMBULE

PRÉAMBULE

La Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville (CAPFT) dispose depuis le 1^{er} janvier 2015 de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », à savoir la lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutiens aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Les compétences transport et traitement des déchets ont été confiées au Syndicat Mixte de transport et de traitement des Déchets de Lorraine Nord (SYDELON).

Ainsi, la CAPFT, compétente en matière de collecte des déchets, a établi le présent rapport conformément du code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ayant l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

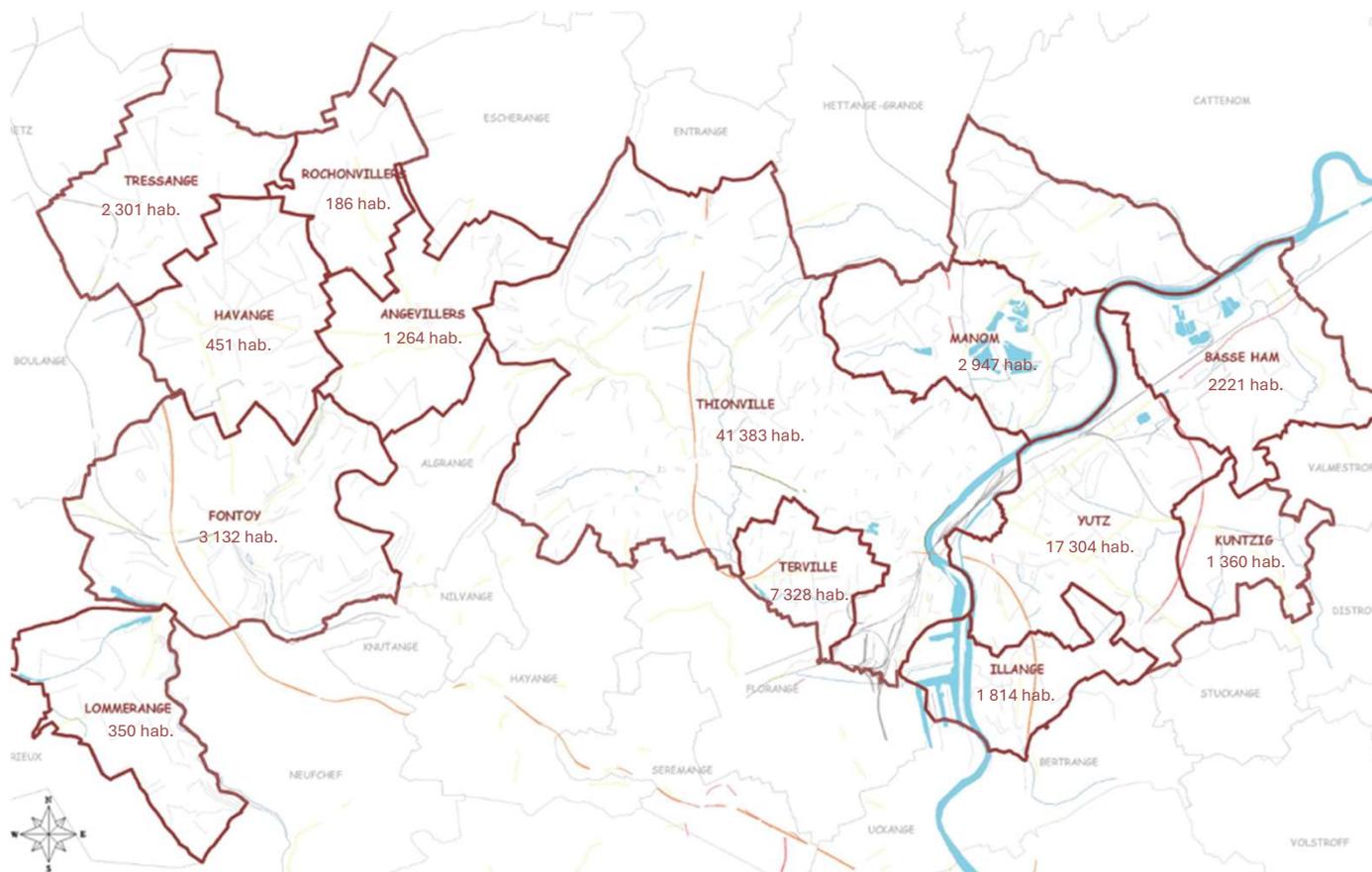
- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

Territoire desservi par le service « Déchets »

La Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville regroupe 13 communes et compte 82 041 habitants (populations municipales - INSEE 2020) répartis sur une zone géographique de 156 km².



L'organisation du service

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, la **collecte des déchets** s'effectue **en régie, par les agents de la collectivité**, sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération. La régie a en effet été étendue au 1^{er} janvier 2023 aux communes de Basse-Ham, Illange, Kuntzig, Manom, Terville et Yutz.

Les déchetteries, quant à elles, sont exploitées en régie. Le SYDELON, Syndicat mixte de Transport et de Traitement des déchets assure quant à lui la location des bennes, leur transport (confié à la société CITRAVAL dans le cadre d'un marché de prestation) et le traitement des déchets.



► MERCI !

28 février, il est 6h du matin et les agents de collecte sont déjà sur le terrain.

24 ripeurs et 15 chauffeurs œuvrent chaque jour, par tous les temps, pour notre confort... **merci à eux.**



Déchetterie de Yutz

Source : Journal de l'Agglo

Les modes de précollecte et de collecte

Selon la typologie d'habitat, les collectes d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et d'emballages ménagers sont effectuées :

- **Soit en porte-à-porte** : l'habitant dispose d'un contenant individuel et le service de collecte est effectué devant ou à proximité de son domicile.
 - **75 % de la population bénéficie d'une collecte « en porte-à-porte »** pour les ordures ménagères résiduelles et pour les emballages ménagers.
 - En habitat pavillonnaire/individuel : les habitants sont dotés de bacs roulants pour les OMr (cuve grise / couvercle vert) et de sacs transparents pour les emballages ménagers.
 - En habitat collectif : les immeubles sont équipés de bacs roulants pour les ordures ménagères (cuve grise / couvercle vert) et pour les emballages (cuve grise / couvercle jaune).



En 2023, 1 090 bacs ont été achetés pour les nouvelles constructions et pour le remplacement des bacs détériorés et 1 514 240 sacs transparents ont été fournis aux habitants.



- **Soit en apport volontaire** : l'habitant dispose d'un contenant collectif à proximité de son domicile.
 - **25 % de la population bénéficie d'une collecte « en apport volontaire »** pour les OMr et pour les emballages ménagers.
 - 3 types de points d'apport volontaire sont installés sur le territoire : des claustras abritant des bacs, des conteneurs aériens et des conteneurs enterrés.

343 bornes « ordures ménagères » et 284 bornes « emballages » sont installées sur le territoire.

Conteneurs enterrés



Les modes de précollecte et de collecte

→ Les autres déchets sont collectés au moyen de conteneurs ou bennes répartis sur le domaine public :



Les papiers
À Basse-Ham, Kuntzig,
Thionville et Yutz



Le verre



Les textiles



Les déchets verts
À Angevillers, Fontoy, Havange, Lommerange, Rochonvillers
et Tressange

→ En déchetterie :

Déchetterie de Havange

Chemin de Bure à Havange

Lundi et jeudi de 9h à 13h

Mardi et vendredi de 14h à 18h30

Mercredi et samedi de 9h à 18h

Déchetterie de Thionville

Chemin des Déportés et des Résistants à Thionville

Déchetterie de Veymerange

ZAC Metzange-Buchel à Thionville-Veymerange

Déchetterie de Yutz

Chemin de Grenelle à Yutz

Les déchetteries de Thionville, Veymerange et Yutz sont ouvertes du lundi au samedi de 8h à 18h30

→ Au moyen de bennes installées sur un site communal :



Les déchets verts
À Illange et à Manom

L'organisation du service

Les filières à responsabilité élargie du producteur : conventions entre la CAPFT et les éco-organismes

ZOOM SUR LA RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

La Responsabilité Elargie du Producteur est basée sur **le principe du « pollueur-payeur »** : les entreprises, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du **cycle de vie** de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

La REP transfère tout ou partie des coûts de gestion des déchets vers les producteurs. Pour s'acquitter de leurs obligations, les producteurs font, en général, le choix de mettre en place des structures collectives à but non lucratif agréées par l'Etat, appelées **éco-organismes**.

Pour chaque produit mis sur le marché, le producteur verse une écocontribution à l'éco-organisme auquel il adhère. Son montant est directement lié au type de produit mis sur le marché et au coût de la gestion du déchet en fin de vie. Les écocontributions permettent ainsi de financer l'ensemble des obligations des producteurs (prévention, réemploi, collecte, tri, recyclage des déchets, sensibilisation...).

A ce jour, une douzaine de filières à REP existe en France : **la Communauté d'Agglomération conventionne ainsi avec chacun des éco-organismes afin de bénéficier de soutiens financiers et/ou techniques (voir la liste ci-contre).**

2023 : Les nouvelles filières

La Communauté d'Agglomération a développé en 2023 de nouvelles filières de tri dans ses déchetteries dans le cadre de la REP : les articles de bricolage et de jardinage thermiques et non thermiques, les articles sport et loisirs, les jouets et les outils du peintre.



Ecolagic pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), les articles de bricolage et de jardinage thermiques, et les articles sport et loisirs,



Ecosystem pour les lampes (ampoules),



Eco-DDS pour les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) et les outils du peintre,



Re-Fashion pour les Textiles-Linges-Chaussures,



Aliapur pour les pneus



Corepile pour les piles



DASTRI pour les Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI)



EcoMaison pour les déchets d'ameublement, les articles de jardinage et de bricolage et les jouets

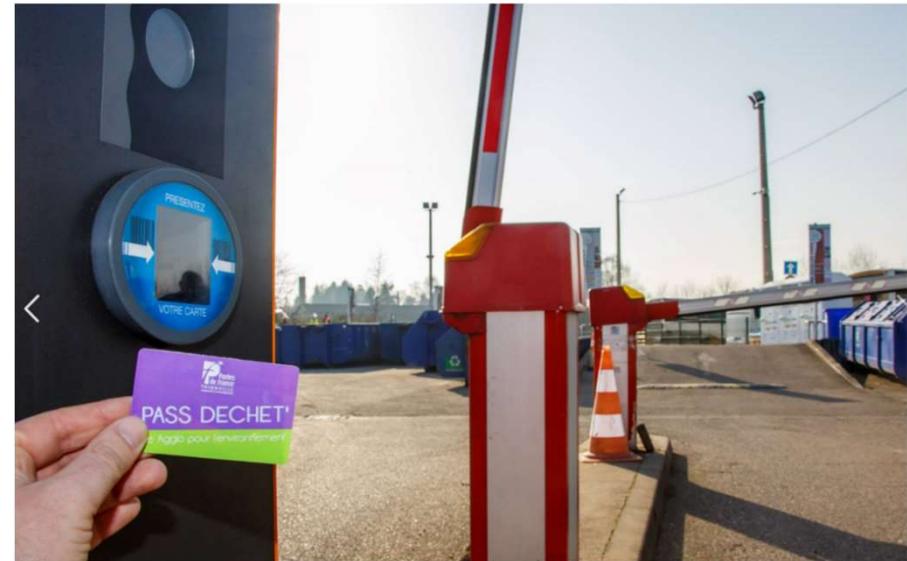
Le Pass Déchet': la « pierre angulaire » du système de gestion

La Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville met à disposition de chaque foyer du territoire une carte personnalisée, le Pass Déchet'. De format carte de crédit, ce pass nominatif comporte un code barre personnalisé. Il suffit de présenter cette carte en mairie pour retirer ses sacs plastique, ou à l'entrée de l'une des quatre déchetteries du territoire afin de s'identifier comme résident d'une des 13 communes de l'Agglo.

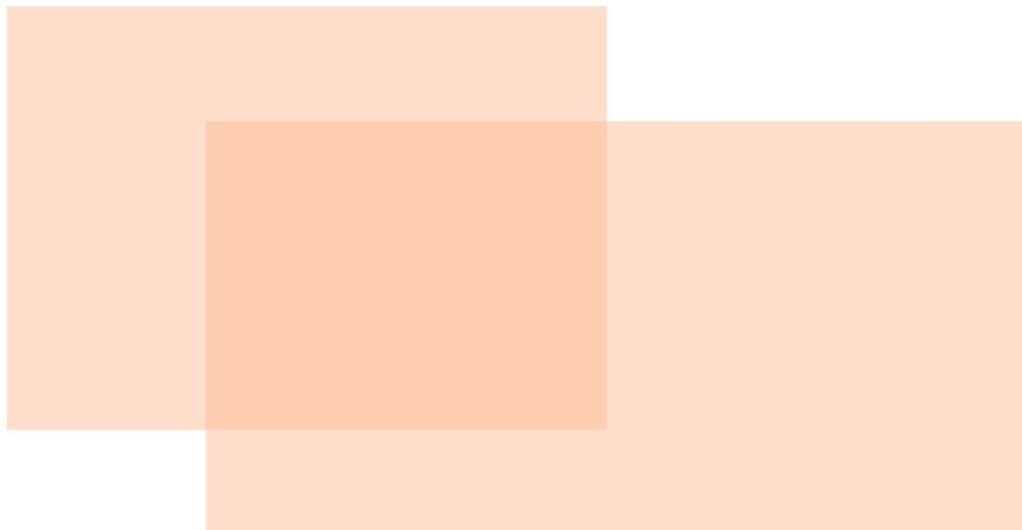
Les données recueillies via le formulaire sont intégrées au logiciel « déchets » afin de créer un compte pour chaque foyer. Ce logiciel « déchets » permet également de :

- gérer l'ensemble des contenants (bacs roulants et conteneurs aériens ou enterrés) sera progressivement étiqueté et identifiable grâce à un code-barres,
- traiter efficacement les demandes d'usagers quant à d'éventuelles demandes de livraison, réparation ou remplacement de bac.

De plus, il est utile dans la réalisation de planning d'interventions et dans le suivi des différentes prestations.



Chaque foyer de l'agglomération doit donc se doter gratuitement de ce Pass Déchet', en remplissant directement le formulaire présent sur le site internet de l'Agglo.



INDICATEURS TECHNIQUES

La collecte des déchets : organisation et données chiffrées

Les Ordures Ménagères Résiduelles



272,99 kg/hab./an (-20,64 kg/hab./an par rapport à 2022)

Communes	Population municipale	Fréquence de collecte	Jours de collecte	Mode de collecte	Tonnage 2023 (en tonnes)		Moyenne par habitant (en kg/hab/an)	Evolution par rapport à 2022
ANGEVILLERS	1 264	C1	Mardi	Régie	255,28	308,38	283,50	-1,08 kg/hab/an
ANGEVILLERS - Apport volontaire		C1	/		53,10			
FONTOY	3 132	C1	Mercredi		836,55	978,15		
FONTOY - Apport volontaire		C1	/		141,60			
HAVANGE	451	C1	Mardi		108,00			
LOMMERANGE	350	C1	Mardi		83,82			
ROCHONVILLERS	186	C1	Mardi		44,54			
TRESSANGE	2 301	C1	Lundi		655,53			
BASSE-HAM	2 221	C1	Mardi		483,79	577,36		
BASSE-HAM - Apport volontaire		C1	/		93,57			
ILLANGE	1 814	C1	Mardi	395,13				
KUNTZIG	1 360	C1	Mardi	296,24	309,61			
KUNTZIG - Apport volontaire		C1	/	13,37				
MANOM	2 947	C1	Lundi	602,99	673,79			
MANOM - Apport volontaire		C1	/	70,80				
TERVILLE - Secteurs 1, 2 et 3	7 328	C1	Vendredi	1 281,88	1 923,48			
TERVILLE - Apport volontaire		C1	/	641,60				
YUTZ - Secteurs 1, 2, 3 et 4	17 304	C1	1/lundi, 2/mardi, 3/jeudi, 4/vendredi	3 458,59	4 314,06			
YUTZ - Apport volontaire		C1	/	855,47				
THIONVILLE - Secteurs 1-5	41 383	C1	Lundi	Régie	8 838,61	12 024,72	290,57	- 30,58 kg/hab/an
THIONVILLE - Secteurs 2-6		C1	Mardi					
THIONVILLE - Secteurs 3-7		C1	Jeudi					
THIONVILLE - Secteurs 4-8		C1	Vendredi					
THIONVILLE - Garche-Koeking		C1	Lundi					
THIONVILLE - Beu-Met-Vol-Oeu		C1	Jeudi					
THIONVILLE - Elange		C1	Mardi					
THIONVILLE - Veymerange		C1	Vendredi					
THIONVILLE - Apport volontaire		C1	/					
TOTAL		82 041						

Les Emballages



47,06 kg/hab./an (2,19 kg/hab./an par rapport à 2022)

Communes	Population municipale	Fréquence de collecte	Jours de collecte	Mode de collecte	Tonnage 2023 (en tonnes)		Moyenne par habitant (en kg/hab/an)	Evolution par rapport à 2022
ANGEVILLERS	1 264	C1	Vendredi	Régie	68,23	76,71	59,04	- 0,04 kg/hab/an
ANGEVILLERS - Apport volontaire		C1	/		8,48			
FONTOY	3 132	C1	Jeudi		149,27	171,89		
FONTOY - Apport volontaire		C1	/		22,62			
HAVANGE	451	C1	Jeudi		25,85			
LOMMERANGE	350	C1	Jeudi		20,06			
ROCHONVILLERS	186	C1	Vendredi		11,90			
TRESSANGE	2 301	C1	Vendredi		147,27			
BASSE-HAM	2 221	C1	Lundi	Régie	96,60	115,26	45,19	+ 2,54 kg/hab/an
BASSE-HAM - Apport volontaire		C1	/		18,66			
ILLANGE	1 814	C1	Lundi		99,62			
KUNTZIG	1 360	C1	Lundi		71,06	73,39		
KUNTZIG - Apport volontaire		C1	/		2,33			
MANOM	2 947	C1	Mercredi		177,38	184,38		
MANOM - Apport volontaire		C1	/		7,00			
TERVILLE	7 328	C1	Jeudi		256,14	337,77		
TERVILLE - Apport Volontaire		C1	/	81,63				
YUTZ	17 304	C1	Mercredi	551,44	679,71			
YUTZ - Apport Volontaire		C1	/	128,27				
THIONVILLE 1,2,3,4,5,6,7 et 8	41 383	C1	Mercredi	Régie	1 507,12	1 917,12	46,33	+ 2,31 kg/hab/an
THIONVILLE - Veym- et Elange		C1	Jeudi					
THIONVILLE - BMVOGK		C1	Vendredi					
THIONVILLE - Apport Volontaire		C1	/		410,00			
Total	82 041				3 860,93		47,06	+ 2,19 kg/hab/an

Les papiers

Le tri de tous les papiers peut également être réalisé en apport volontaire, en complément de la collecte des emballages, dans les communes de Basse-Ham, Illange, Kuntzig, Yutz et Thionville. A cet effet, 53 conteneurs à papier sont déployés et ont permis de collecter **268 tonnes de papiers** (-93 tonnes par rapport à 2022).

...et les cartons

A Thionville, afin de réduire les coûts de tri des emballages, une collecte spécifique des cartons est effectuée auprès des plus gros producteurs. Cette prestation est effectuée par la régie : en centre-ville, en apport volontaire au moyen de 13 conteneurs, et en porte-à-porte sur les autres quartiers. Ce dispositif a permis de valoriser **261 tonnes de cartons** (-10 tonnes par rapport à 2022).

	Papiers		Cartons	
	Mode de collecte	Tonnage	Mode de collecte	Tonnage
BASSE-HAM	Régie	19,53	/	/
ILLANGE		14,65	/	/
YUTZ		141,6	/	/
THIONVILLE	Régie	92,1	Régie	260,84
TOTAL 2023		267,88		260,84
TOTAL 2022		361,88		271,34



Emballages, Papiers et Cartons, résultats cumulés

53,51 kg/hab./an (+ 0,85 kg/hab./an par rapport à 2022)

Communes	Population municipale	Emballages	Papiers	Cartons	Total	Moyenne 2023 par habitant (en kg/hab/an)	Evolution par rapport à 2022
ANGEVILLERS	1 264	76,71	/	/	453,68	59,04	- 0,04 kg/hab/an
FONTOY	3 132	171,89	/	/			
HAVANGE	451	25,85	/	/			
LOMMERANGE	350	20,06	/	/			
ROCHONVILLERS	186	11,90	/	/			
TRESSANGE	2 301	147,27	/	/			
BASSE-HAM	2 221	115,25	19,53	/	1 665,90	50,52	+ 1,04 kg/hab/an
ILLANGE	1 814	99,62	14,65	/			
KUNTZIG	1 360	73,39	/	/			
MANOM	2 947	184,38	/	/			
TERVILLE	7 328	337,77	/	/			
YUTZ	17 304	679,71	141,60	/			
THIONVILLE	41 383	1917,12	92,10	260,84	2 270,06	54,85	+ 0,84 kg/hab/an
TOTAL	82 041	3 860,92	267,88	260,84	4 389,64	53,51	+ 0,85 kg/hab/an

Le Verre

27,72 kg/hab./an (- 2,02 kg/hab./an par rapport à 2022)

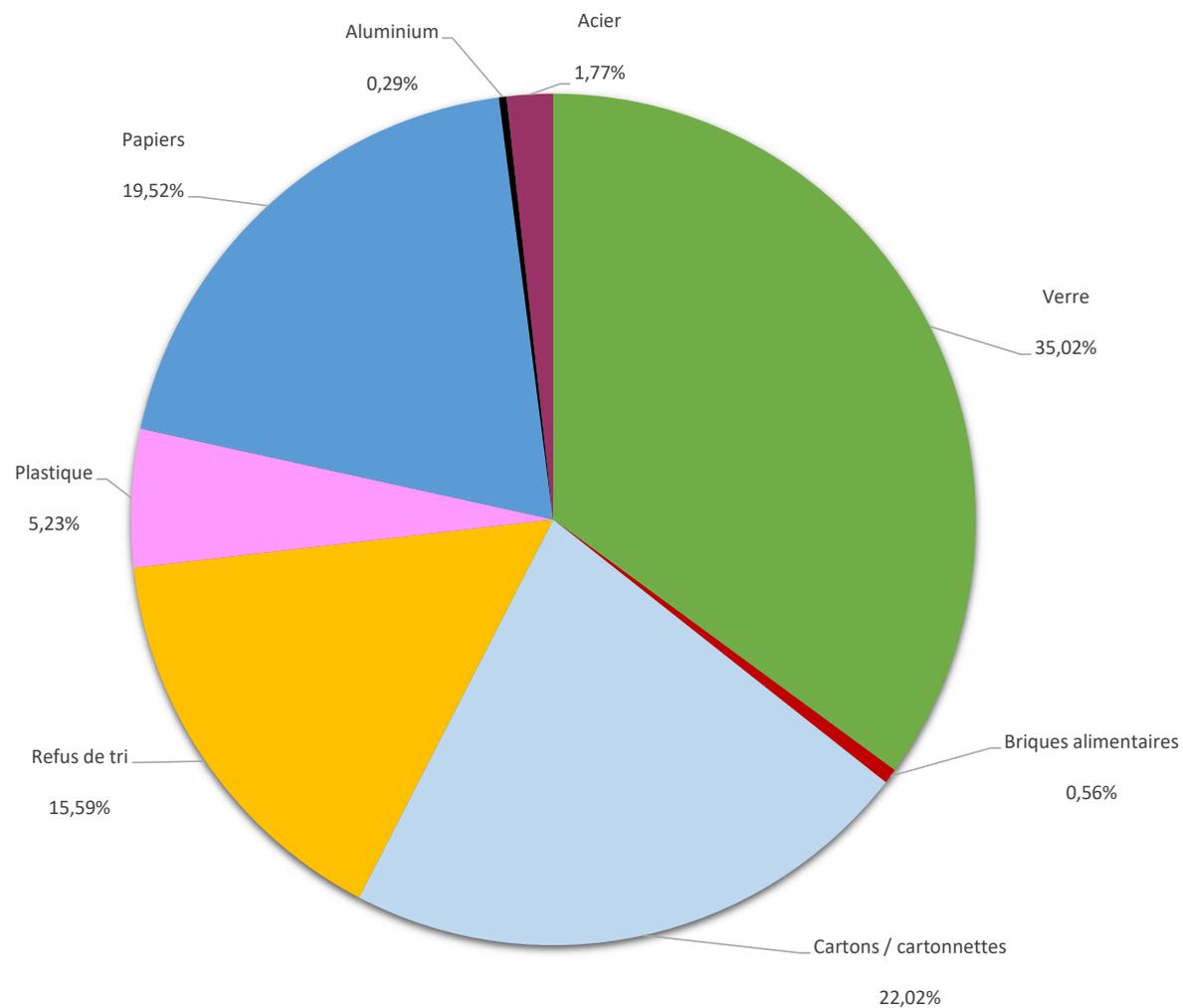
Communes	Population municipale	Tonnage 2023 (en tonnes)	Moyenne par habitant (en kg/hab/an)	Evolution par rapport à 2022
ANGEVILLERS	1 264	43,78	34,64	+ 0,54 kg/hab./an
BASSE-HAM	2 221	82,18	37,00	+ 0,29 kg/hab./an
FONTOY	3 132	75,06	23,97	- 0,14 kg/hab./an
HAVANGE	451	27,56	61,11	+ 9,80 kg/hab./an
ILLANGE	1 814	62,00	34,18	- 2,72 kg/hab./an
KUNTZIG	1 360	39,58	29,10	- 2,81 kg/hab./an
LOMMERANGE	350	13,68	39,09	- 5,05 kg/hab./an
MANOM	2 947	132,62	45,00	- 1,01 kg/hab./an
ROCHONVILLERS	186	7,10	38,17	+ 0,32 kg/hab./an
TERVILLE	7 328	159,78	21,80	- 0,55 kg/hab./an
THIONVILLE	41 383	1 157,08	27,96	- 3,10 kg/hab./an
TRESSANGE	2 301	53,48	23,24	- 1,57 kg/hab./an
YUTZ	17 304	419,94	24,27	- 1,18 kg/hab./an
TOTAL	82 041	2 273,84	27,72	- 2,02 kg/hab./an



225 conteneurs à verre sont répartis sur le territoire et ont permis de collecter 2 274 tonnes de verre en 2023.

La composition de la collecte sélective des emballages

L'ensemble des collectes sélectives a permis de valoriser plus de 6 492 tonnes de matériaux, réparties de la manière suivante :



Les Biodéchets

La Communauté d'Agglomération expérimente depuis le 14 juin 2021 la collecte séparée des biodéchets sur un secteur comprenant 10% de la population.

Communes	Population municipale	Fréquence de collecte	Mode de collecte	Tonnage 2023 (en tonnes)	Moyenne par habitant (en kg/hab/an)
ANGEVILLERS	1 264	C1	Régie	69,27	0,84 kg/habitant Ratios par habitant desservi : 2021 : 12,2kg/hab/an 2022 : 9,6 kg/hab/an 2023 : 8,6 kg/hab/an
HAVANGE	451	Déploiement 2025	/		
LOMMERANGE	350	Déploiement 2025	/		
ROCHONVILLERS	186	Déploiement 2025	/		
FONTOY	3 132	Déploiement 2025	/		
TRESSANGE	2 301	Déploiement 2025	/		
BASSE-HAM	2 221	Déploiement 2024	/		
ILLANGE	1 814	Déploiement 2024	/		
KUNTZIG	1 360	Déploiement 2024	/		
MANOM	2 947	Déploiement 2024	/		
TERVILLE	7 328	Déploiement 2024	/		
YUTZ	17 304	Déploiement 2024	/		
THIONVILLE	41 383	C1 sur secteur 7 + Oeustrange Déploiement 2025	Régie		
TOTAL	82 041			69,27	0,84

Les Déchets Verts

Pour assurer la collecte des déchets verts en porte à porte sur les Commune de Thionville, Terville et de Manom, la CAPFT propose la vente de bacs roulants au prix de 40 €. En 2023, **201 bacs** ont été vendus.

Communes	Population municipale	Fréquence de collecte	Mode de collecte	Tonnage 2023 (en tonnes)	Quantité totale de déchets verts 2023	Quantité de déchets verts collectés en déchetteries	Déchets verts des collectivités			Quantité totale de déchets verts produits sur la CAPFT				
							Mode de collecte	Tonnage 2023	TOTAL					
ANGEVILLERS	1 264	Benne en accès libre toute l'année	Régie	169,41	1 262,21	3 107,83	pas d'apport		1 548,72	5 918,76				
HAVANGE	451	Benne en accès libre toute l'année	Régie	74,10			pas d'apport							
LOMMERANGE	350	Benne en accès libre toute l'année	Régie	38,92			pas d'apport							
ROCHONVILLERS	186	Benne en accès libre toute l'année	Régie	26,68			pas d'apport							
FONTOY	3 132	Benne en accès libre toute l'année	Régie	106,82			pas d'apport							
TRESSANGE	2 301	Benne en accès libre toute l'année	Régie	162,37			pas d'apport							
BASSE-HAM	2 221	Pas de prestation	Régie	0,24			soit	soit			Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)	95,56	soit	soit
ILLANGE	1 814	Benne en accès limité sur un site communal	Régie	49,65			15,39 kg/hab	37,88 kg/hab			Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)	0,00	18,88 kg/hab.	72,14 kg/hab
KUNTZIG	1 360	Pas de prestation	Régie	0,15			(-1,29 kg/hab. par rapport à 2022)	(+6,87 kg/hab. par rapport à 2022)			Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)	10,80	(+ 4,23 kg/hab. par rapport à 2022)	(+ 9,80 kg/hab. par rapport à 2022)
MANOM	2 947	Benne en accès limité sur un site communal + Collecte PAP	Régie	107,35							Marché de prestation : via Centre de Transit de Manom CITRAVAL	28,77		
YUTZ	17 304	Pas de prestation	Régie	1,62			Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)	202,57						
THIONVILLE	41 383	Collecte en porte à porte une fois par semaine du 01/03 au 30/11	Régie	504,44			Services techniques	1 041,70						
TERVILLE	7 328	Collecte en porte à porte une fois par semaine du 01/03 au 30/11	Régie	20,46			Services techniques	169,32						

Les déchets collectés en déchetteries

Flux	Déchetterie de Thionville	Déchetterie de Veymerange	Déchetterie de Yutz	Déchetterie de Havange	Total 2023	Par rapport à 2022
Déchets verts	725,05 t	806,16 t	1 508,94 t	67,68 t	3 107,83 t	+ 598,65 t
Tout-venant	1 342,91 t	1 194,13 t	1 785,24 t	448,08 t	4 770,36 t	- 147,84 t
Ferraille	143,83 t	134,37 t	171,85 t	32,00 t	482,05 t	- 39,74 t
Bois	1 237,36 t	831,27 t	696,03 t	220,25 t	2 984,91 t	+ 21,38 t
Carton	193,67 t	146,52 t	219,13 t	59,78 t	619,10 t	+ 98,30 t
Papier	70,52 t	47,01 t	62,69 t	0,00 t	180,22 t	- 5,46 t
DDS	25,66 t	19,87 t	28,71 t	11,58 t	85,82 t	- 7,70 t
DDS filiere REP	17,84 t	13,89 t	16,02 t	6,43 t	54,18 t	+ 7,50 t
Gravats	948,90 t	1 377,38 t	1 537,85 t	412,96 t	4 277,09 t	- 152,93 t
Platre	86,52 t	95,93 t	0,00 t	0,00 t	182,45 t	+ 62,97 t
EcoMaison	0,10 t	0,75 t	702,36 t	151,83 t	855,04 t	- 30,91 t
D3E	86,77 t	78,10 t	112,75 t	31,47 t	309,09 t	+ 40,83 t
Articles de Sport	0,24 t	0,29 t	0,25 t	1,64 t	2,42 t	+ 2,42 t
Piles	1,75 t	1,07 t	2,17 t	0,71 t	5,70 t	- 0,81 t
Lampes	1,16 t	0,67 t	1,22 t	0,23 t	3,28 t	- 0,25 t
DASRI	0,15 t	0,06 t	0,21 t	0,02 t	0,44 t	- 0,17 t
Pneus	51,24 t	15,02 t	61,74 t	0,00 t	128,00 t	- 3,42 t
TOTAL 2023	4 933,67 t	4 762,49 t	6 907,16 t	1 444,66 t	18 047,98 t	+ 442,43 t
<i>Par rapport à 2022</i>	<i>- 32,60 t</i>	<i>+ 4294,69 t</i>	<i>+ 67,10 t</i>	<i>-60,10 t</i>		

Les déchets des communes (services techniques)

Communes	TOUT-VENANT ET DECHETS DE VOIRIE		DECHETS VERTS		GRAVATS		BOIS		TOTAL 2023 (en tonnes)	TOTAL 2022 (en tonnes)
	Mode de collecte	Tonnage 2023 (en tonnes)	Mode de collecte	Tonnage 2023 (en tonnes)	Mode de collecte	Tonnage 2023 (en tonnes)	Mode de collecte	Tonnage 2023 (en tonnes)		
ANGEVILLERS	Non concerné		pas d'apport		Non concerné		Non concerné		0	0
HAVANGE	Non concerné		pas d'apport		Non concerné		Non concerné		0	0
LOMMERANGE	Non concerné		pas d'apport		Non concerné		Non concerné		0	0
ROCHONVILLERS	Non concerné		pas d'apport		Non concerné		Non concerné		0	0
FONTOY	Non concerné		pas d'apport		Non concerné		Non concerné		0	0
TRESSANGE	Non concerné		pas d'apport		Non concerné		Non concerné		0	0
BASSE-HAM	Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)	37,31	Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)	95,56	Non concerné		Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)	14,32	147,19	144,05
ILLANGE	Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)	52,24	Non concerné		Non concerné		Non concerné		52,24	65,50
KUNTZIG	Non concerné		Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)	10,80	Non concerné		Non concerné		10,80	2,68
MANOM	Non concerné		Marché de prestation : via Centre de Transit de Manom CITRAVAL	28,77	Non concerné		Non concerné		28,77	29,78
YUTZ	Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)	443,60	Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)	202,57	Marché de prestation : CITRAVAL (Déchetterie)	76,89	Non concerné		723,06	787,37
THIONVILLE	Services techniques	1 121,35	Services techniques	1 041,70	Non concerné		Non concerné		2 163,05	1 790,08
TERVILLE	Services techniques	137,87	Services techniques	169,32	Non concerné		Non concerné		307,19	264,36
TOTAL		1 792,37		1 548,72		76,89		14,32	3 432,30	3 083,82

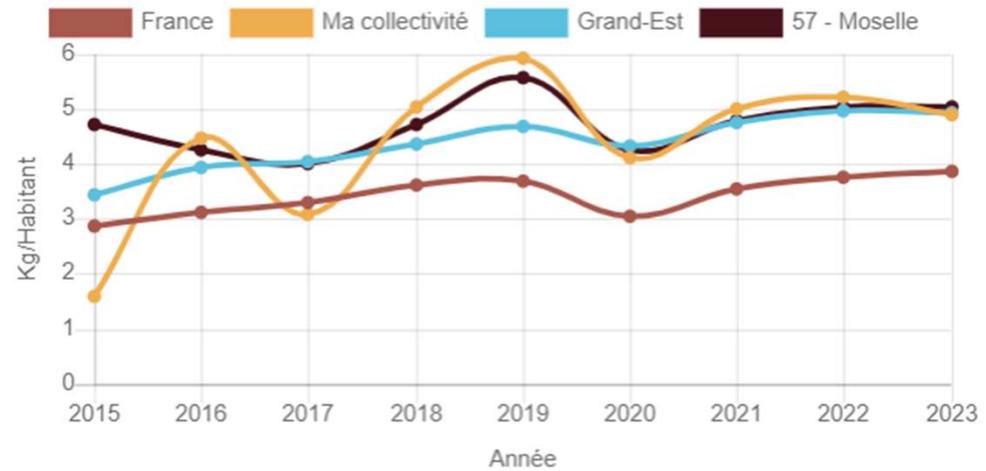
La collecte des Textiles-Linges-Chaussures

Pour ce qui concerne la collecte du textile, une convention avec l'éco-organisme Re_Fashion et des accords partenariaux avec l'entreprise « GGD » (partenariat Croix Rouge) et l'association caritative « Tri d'Union » ont été signés fin 2015 pour que des bornes de récupération soient placées sur l'ensemble du territoire.

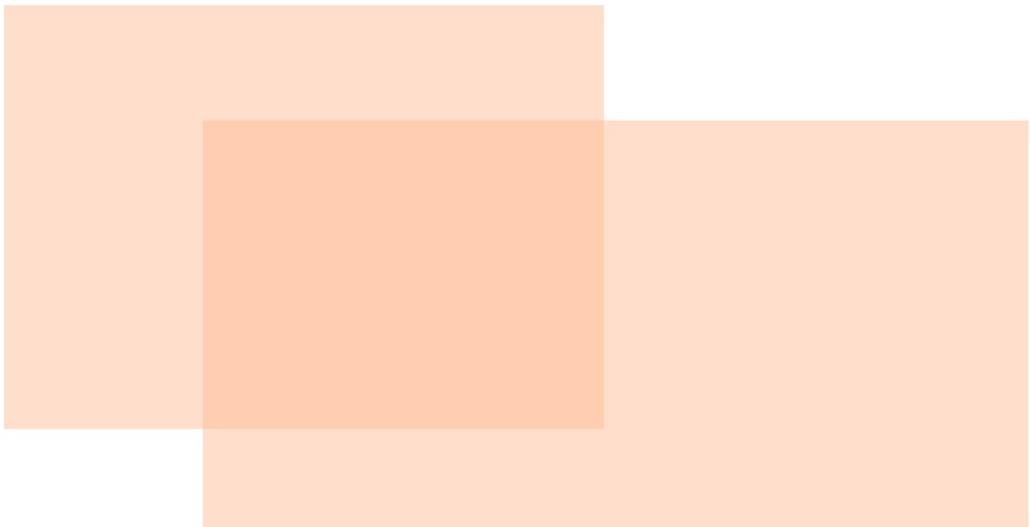
Cette collecte est prise en charge financièrement et techniquement par les prestataires partenaires.

On compte 71 points d'apport volontaire sur le territoire (*les associations caritatives concernées sont comptabilisées*).

Ces conteneurs ont permis la collecte de 403 tonnes de textiles en 2023 (420 tonnes en 2022)



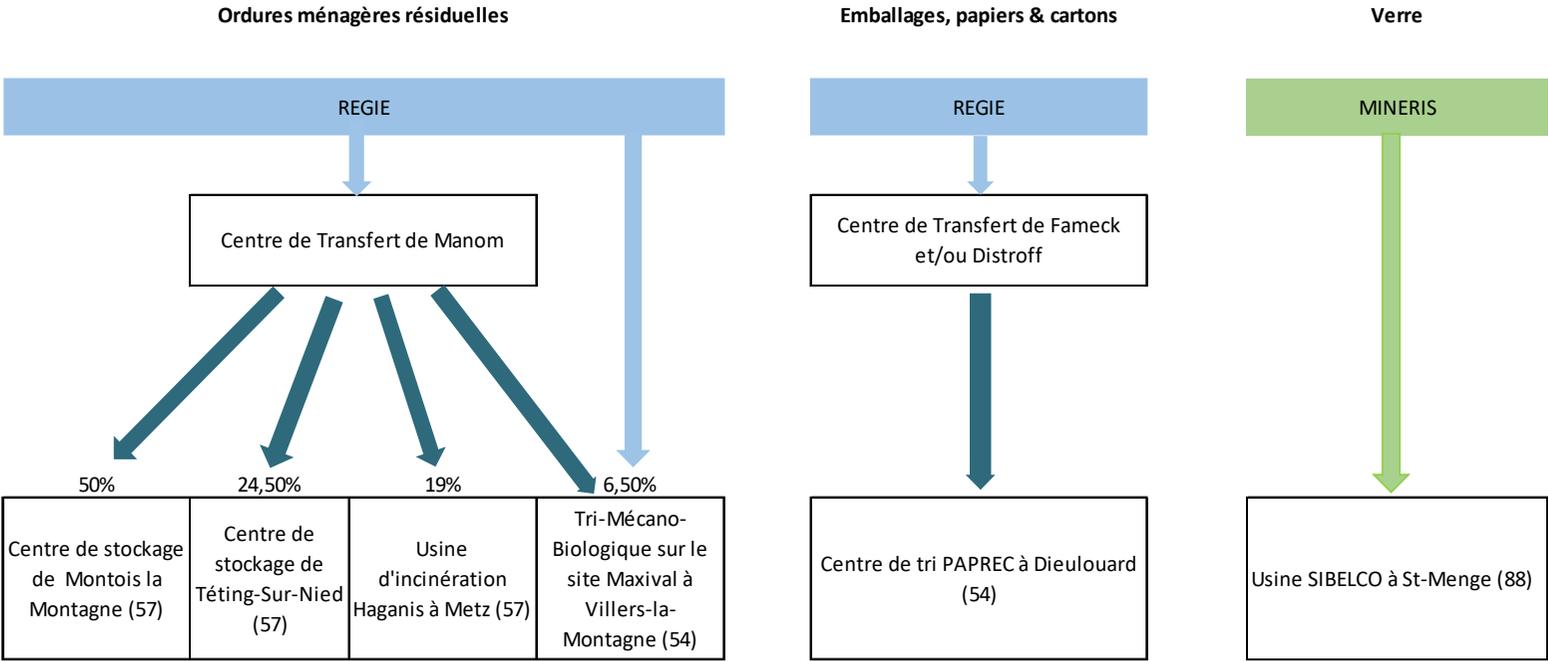
Re_fashion



INDICATEURS TECHNIQUES

Le traitement des déchets : organisation et données chiffrées

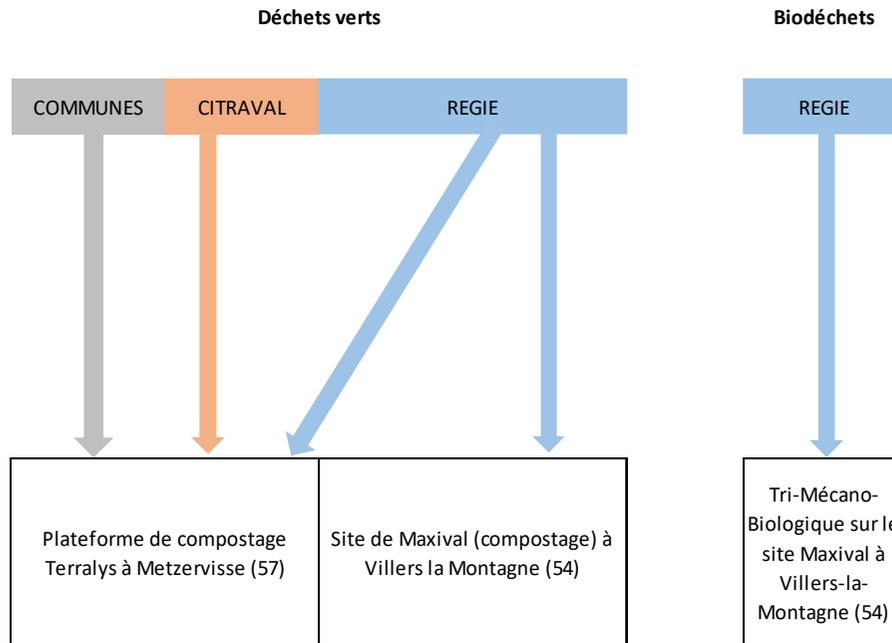
Exutoires des principaux flux (1/2)



Légende :

-  Collecte réalisée par la régie de la CAPFT
-  Transport réalisé par le SYDELON (prestation)
-  Collecte et transport réalisés par MINERIS (SYDELON)
-  Transport réalisé par les Communes
-  Transport réalisé par Citravaal (bas de quais de déchetteries)

Exutoires des principaux flux (2/2)

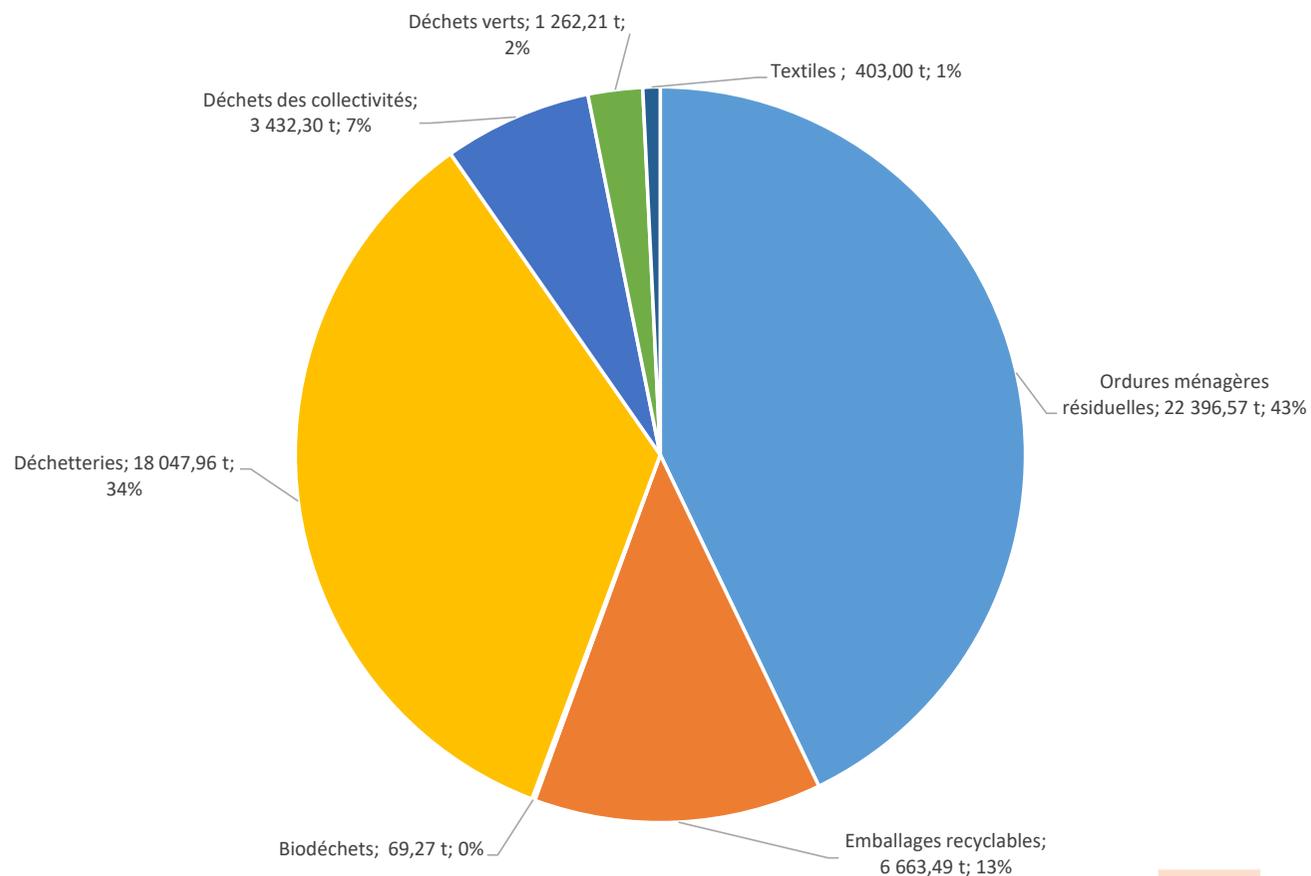


Légende :

-  Collecte réalisée par la régie de la CAPFT
-  Transport réalisé par le SYDELON (prestation)
-  Collecte et transport réalisés par MINERIS (SYDELON)
-  Transport réalisé par les Communes
-  Transport réalisé par Citraval (bas de quais de déchetteries)

Synthèse des flux traités

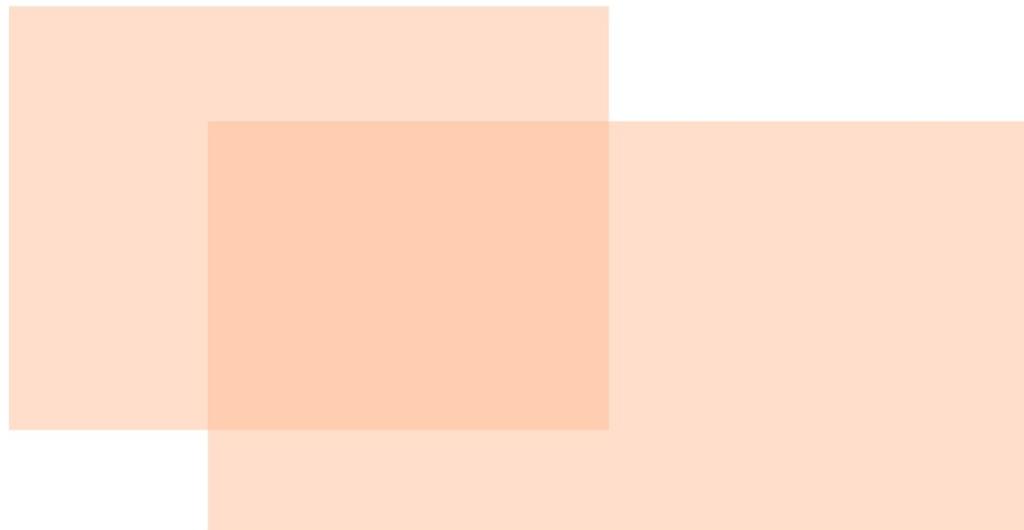
FLUX	QUANTITES
Ordures ménagères résiduelles	22 396,57 t
Multi	3 860,93 t
Verre	2 273,84 t
Papiers	267,88 t
Cartons	260,84 t
Emballages recyclables	6 663,49 t
Biodéchets	69,27 t
Tout Venant	4 770,36 t
Gravats	4 277,07 t
Déchets verts	3 107,83 t
Bois	2 984,91 t
Ferailles	482,05 t
Cartons	619,10 t
Papiers	180,22 t
Mobilier	855,04 t
Electroménagers	309,09 t
Déchets Diffus Spéciaux	140,00 t
Autres flux déchetteries	322,29 t
Déchetteries	18 047,96 t
Tout Venant	1 792,37 t
Déchets verts	1 548,72 t
Gravats	76,89 t
Bois	14,32 t
Déchets des collectivités	3 432,30 t
Déchets verts	1 262,21 t
Textiles	403,00 t
TOTAL	52 274,80 t



Traitement des déchets

10,8% des déchets ont fait l'objet d'une valorisation énergétique, 43,8 % d'une valorisation matière (y compris compostage), 45,4 % de déchets ont été stockés.

FLUX	QUANTITES	SITE DE TRAITEMENT	MODE DE TRAITEMENT
Ordures ménagères résiduelles et déchets de balayage	24 188,94 t	74,50 % : ISDND à Montois la Montagne (57) et à Téting sur Nied (57)- SUEZ 19 % : Unité de valorisation Energétique à Metz (57) - HAGANIS 6,50% : Centre de traitement des déchets Maxival à Villers-la-Montagne (54) - SUEZ	STOCKAGE VALORISATION ENERGETIQUE TRI MECANOLOGIQUE COMPOSTAGE
Refus de tri	1 012,43 t	Combustibles Solides de Récupération chez EQIOM à Héming (57)	VALORISATION ENERGETIQUE
Biodéchets	69,27 t	Centre de traitement des déchets Maxival à Villers-la-Montagne (54) - SUEZ	TRI MECANOLOGIQUE
Déchets verts	5 918,76 t	Plateforme de compostage Terralys à Metzervisse (57) Centre de traitement des déchets Maxival à Villers-la-Montagne (54)	COMPOSTAGE
Emballages ménagers (avec papiers) :			
Plastique	339,65 t	Valorplast à Puteaux (92)	VALORISATION MATIERE
Acier	114,80 t	Arcelor-Mittal à Dunkerque (59)	VALORISATION MATIERE
Aluminium	18,52 t	Affimet à Compiègne (59)	VALORISATION MATIERE
Cartons - PCNC	1 429,35 t	Revipac / Papeterie Emin Leydier à Nogent-sur-Seine (10)	VALORISATION MATIERE
Papiers - 1,11	835,02 t	UPM à Levallois Perret (92)	VALORISATION MATIERE
Papiers - 1,02	432,41 t	PAPREC / Dieulouard (54)	VALORISATION MATIERE
Briques alimentaires - PCC	36,44 t	Revipac / Papeterie Lucart à Laval-sur-Vologne (88)	VALORISATION MATIERE
Cartons - déchetteries + pros Thionville	879,94 t	CITRAVAL / Rombas (57)	VALORISATION MATIERE
Verre	2 273,84 t	SIBELCO / St Menge (88)	VALORISATION MATIERE
Tout Venant de déchetterie	4 770,36 t	ISDND à Montois la Montagne (57) - SUEZ	STOCKAGE
Bois	2 999,23 t	Ets. Egger à Rambervillers (88)	VALORISATION MATIERE
Ferraille	482,05 t	Ets. Derichebourg Environnement à Thionville (57)	VALORISATION MATIERE
Gravats	4 353,96 t	TTM à Anderny (54)	VALORISATION MATIERE
Déchets Diffus Spéciaux	140,00 t	Ets. Cedilor à Malancourt la Montagne (57)	VALORISATION MATIERE
Platres	182,45 t	Ritleng Revalorisations - Rohr (67)	VALORISATION MATIERE
Electroménagers	309,09 t	Ets. Remondis à Troyes (10), Coolrec, Metalifer	VALORISATION MATIERE
Textiles linges chaussures	403,00 t	Le Relais à Stiring Wendel (57) / GGD à Creutzwald (57)	VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE
Mobilier	855,04 t	Veolia à Maizières les Metz(57) / Citraval à Rombas (57)	VALORISATION MATIERE ET ENERGETIQUE



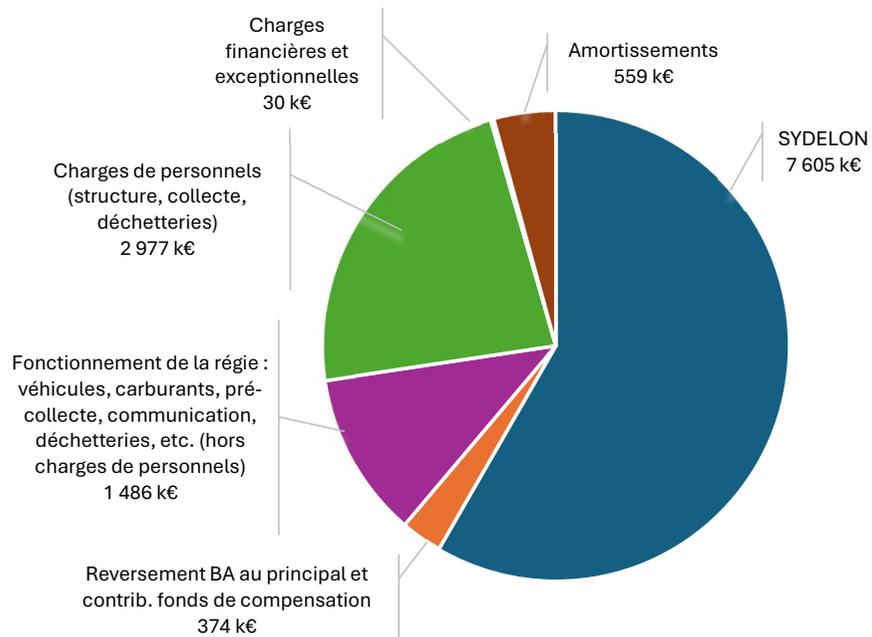
INDICATEURS FINANCIERS

Financement du service

Dépenses et recettes du budget annexe « Déchets » 2023

LES DEPENSES

Des **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** d'un montant de **13 031 k€**

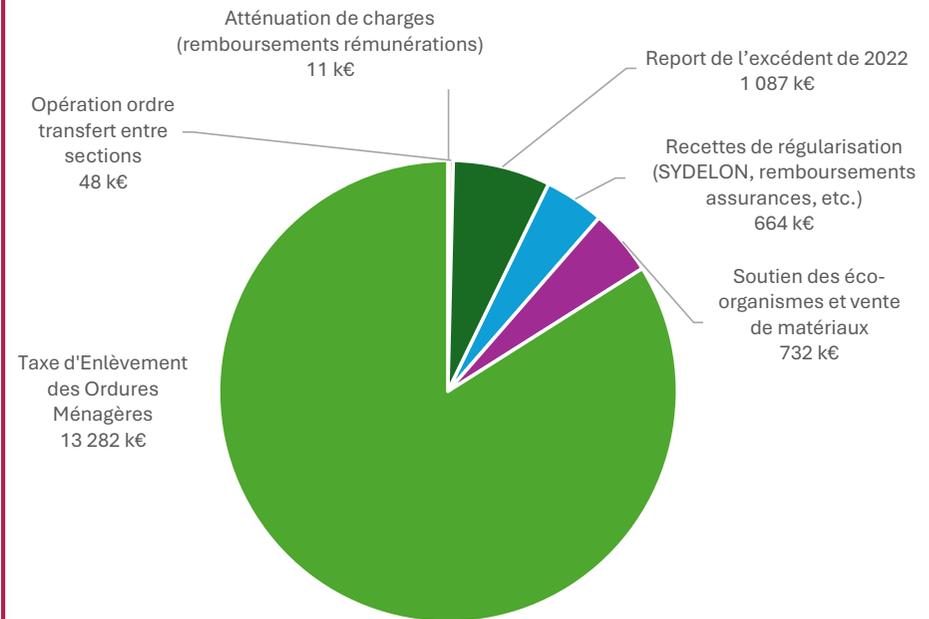


Et des **DEPENSES D'INVESTISSEMENT** d'un montant de **4 192 k€**
(bacs, acquisition de véhicules pour l'extension de la régie, Centre Technique Communautaire...)

Soit un total de **17,2 M€**

LES RECETTES

Des **RECETTES DE FONCTIONNEMENT** d'un montant de **15 825 k€**



Et des **RECETTES D'INVESTISSEMENT** d'un montant de **3 073 k€**
(Subventions, emprunts...)

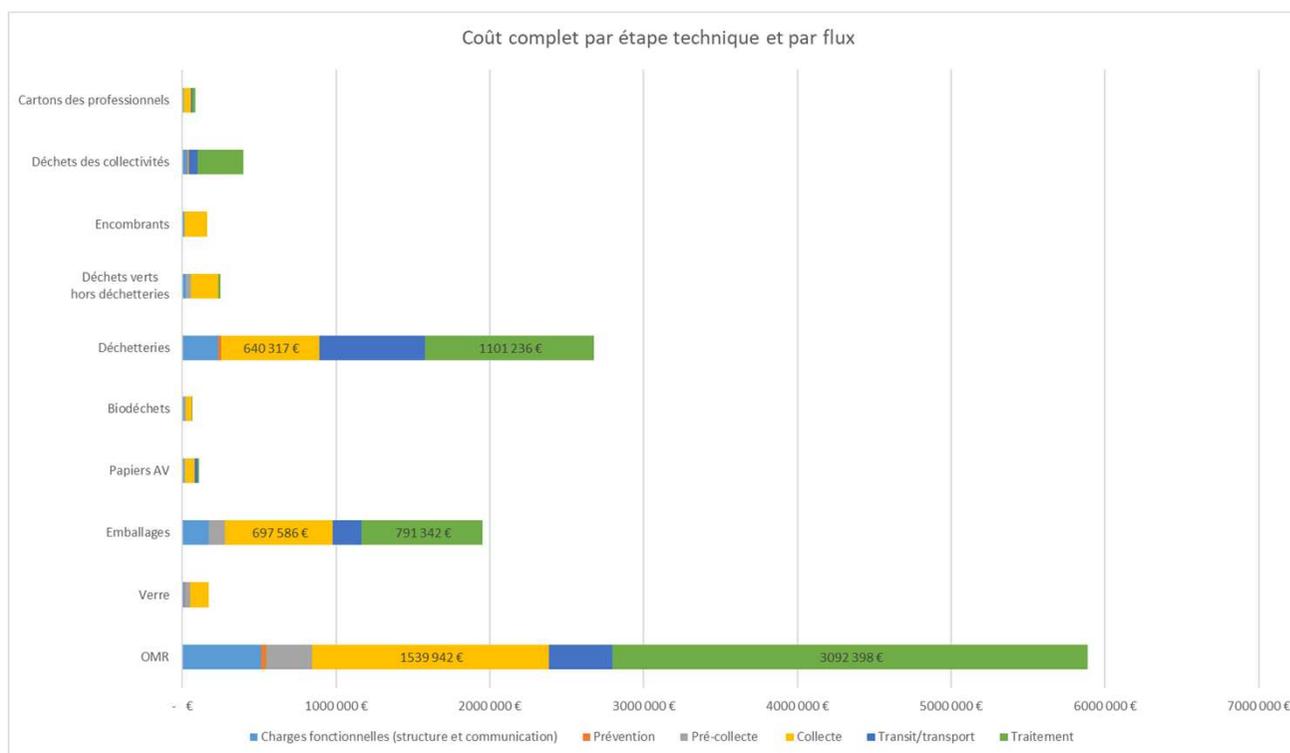
Soit un total de **18,8 M€**

Coût complet* par étape technique et par flux

Provisoire : attente validation Ademe

* **Coût complet** : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par la collectivité sans tenir compte par exemple des produits industriels (ex. vente de matériaux) qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

	OMR	Verre	Emballages	Papiers AV	Biodéchets	Déchetteries	Déchets verts hors déchetteries	Encombrants	Déchets des collectivités	Cartons des professionnels	Textiles	TOTAL
Charges fonctionnelles (structure et communication)	513 730 €	14 866 €	170 435 €	9 577 €	5 807 €	233 491 €	21 516 €	14 256 €	34 470 €	7 251 €	24 €	1 025 423 €
Prévention	33 373 €	1 400 €	2 377 €	165 €	42 €	17 834 €	837 €	85 €	1 998 €	159 €	248 €	58 517 €
Pré-collecte	296 719 €	34 604 €	106 298 €	9 734 €	15 091 €	- €	33 200 €	- €	- €	- €	- €	495 646 €
Collecte	1 539 942 €	119 586 €	697 586 €	60 194 €	40 167 €	640 317 €	175 974 €	149 121 €	3 692 €	46 392 €	- €	3 472 969 €
Transit/transport	414 303 €	- €	186 040 €	17 868 €	- €	684 351 €	- €	- €	57 650 €	12 432 €	- €	1 372 644 €
Traitement	3 092 398 €	- €	791 342 €	12 269 €	5 517 €	1 101 236 €	15 239 €	- €	297 431 €	16 945 €	- €	5 332 377 €
Coût complet	5 890 463 €	170 456 €	1 954 077 €	109 807 €	66 625 €	2 677 229 €	246 765 €	163 462 €	395 241 €	83 179 €	272 €	11 757 576 €



Les soutiens des Eco-organismes (CAPFT) :

Eco-Organismes	Matériaux	Montant
CITEO - Papiers	Papier	89 057,37 €
CITEO- Emballages	Emballages ménagers	597 576,01 €
Eco-DDS	Déchets Diffus Spécifiques	5 840,75 €
Eco-Mobilier	Mobilier	71 008,86 €
OCAD3E	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	24 329,27 €
ECO-TLC	Textiles	8 092,70 €
TOTAL DES SOUTIENS		795 904,96 €

Les ventes de matériaux par la CAPFT :

Repreneur	Matériaux	Montant
VALORPLAST	Plastique	52 420,07 €
ARCELOR	Acier	22 153,45 €
AFFIMET	Aluminium	10 508,28 €
OI MANUFACTURING	Verre	78 825,22 €
REVIPAC	Papier - carton non complexé (cartonnettes)	69 281,90 €
REVIPAC	Briques alimentaires	473,72 €
TOTAL DES RECETTES DE VENTE DE MATERIAUX		233 662,64 €

Les ventes de matériaux par le SYDELON :

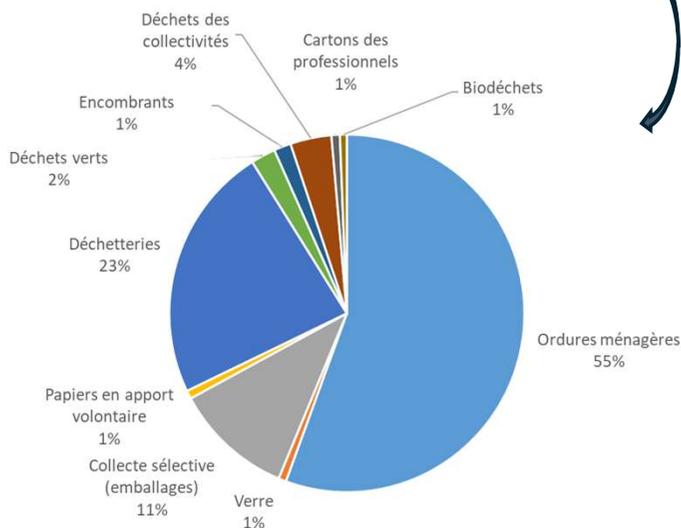
Repreneur	Matériaux	Montant
PAPREC	Cartons (collecte spécifique)	2 859,04 €
UPM	Papiers	113 654,63 €
CITRAVAL	Cartons déchetteries	310,96 €
DERICHEBOURG	Ferraille déchetteries	97 281,66 €
TOTAL DES RECETTES DE VENTE DE MATERIAUX		214 106,29 €

Coût aidé* par flux toutes étapes confondues

Provisoire : attente validation Ademe

* Coût aidé HT : coût complet moins les produits industriels (ventes de matériaux), les soutiens apportés par les éco-organismes (Citeo, Eco-Mobilier,...) et les autres aides (subventions).

Coût aidé HT pour chaque flux de déchets	
Ordures ménagères	5 852 152 €
Verre	73 994 €
Collecte sélective (emballages)	1 140 880 €
Papiers en apport volontaire	78 796 €
Déchetteries	2 442 998 €
Déchets verts	236 767 €
Encombrants	162 965 €
Déchets des collectivités	395 241 €
Cartons des professionnels	79 917 €
Biodéchets	66 222 €
Textiles	- 7 821 €
Total	10 522 110 €



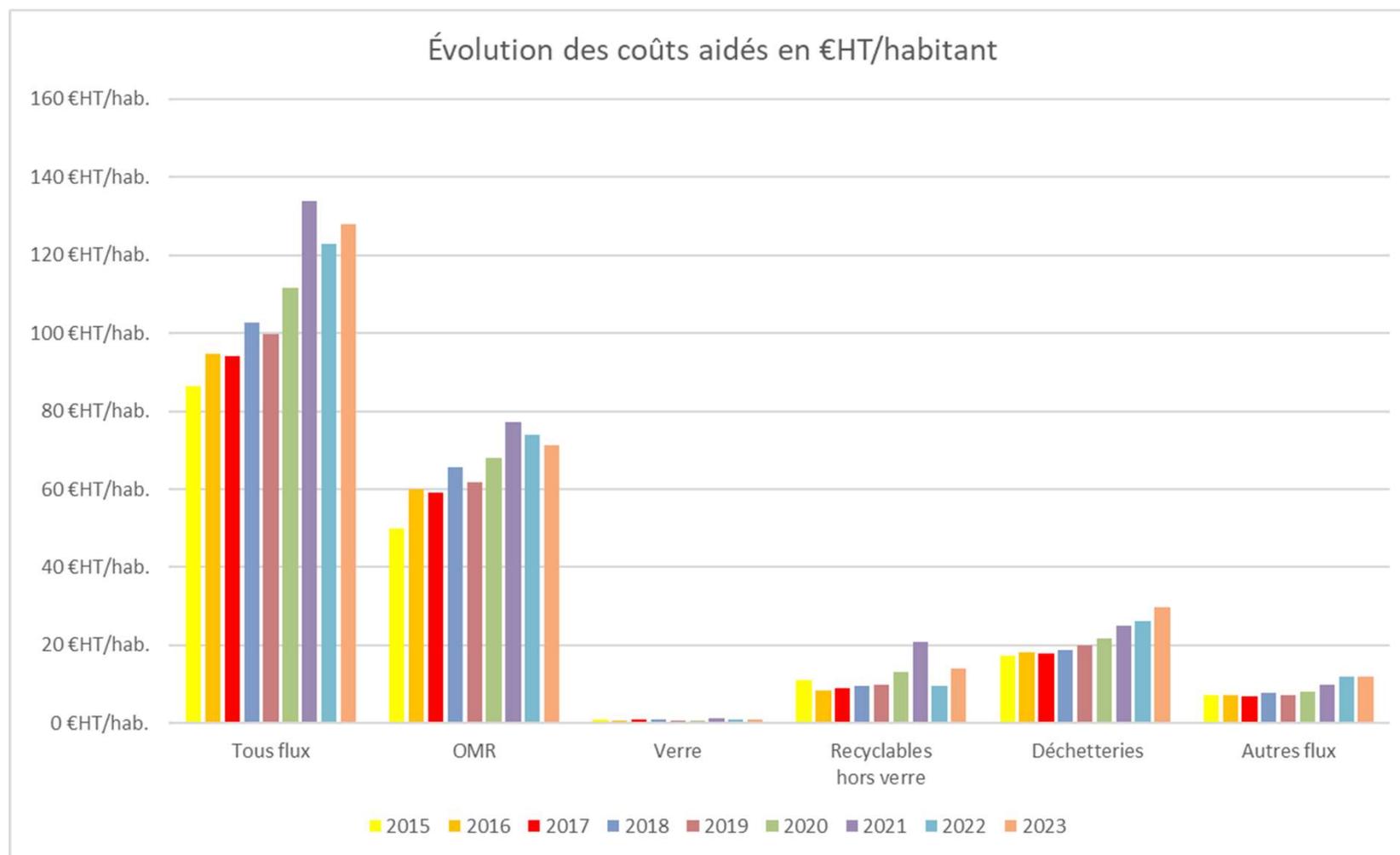
	Population desservie	Coût aidé HT (€/hab)
Ordures ménagères PAP	61 251	77,75 €
Ordures ménagères AV	20 790	52,43 €
Verre	82 041	0,90 €
Collecte sélective PAP	61 251	15,67 €
Collecte sélective AV	20 790	8,70 €
Papiers en apport volontaire	62 722	1,26 €
Déchetteries	82 041	29,78 €
Déchets verts	63 377	3,74 €
Encombrants	82 041	1,99 €
Déchets des collectivités	82 041	4,82 €
Cartons des professionnels	82 041	0,97 €
Biodéchets	8 095	8,07 €
Total	82 041	128,25 €



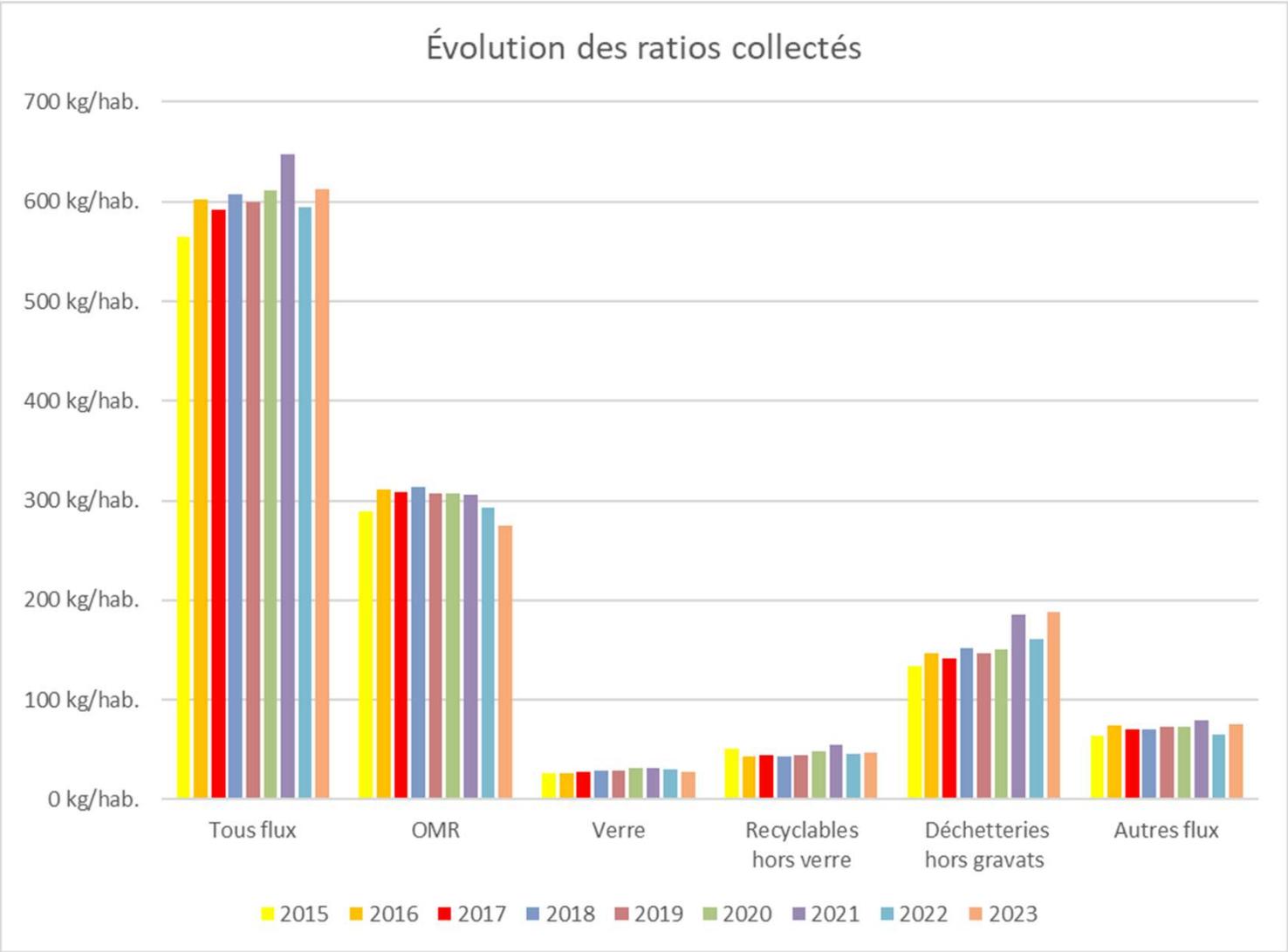
ÉVOLUTION DEPUIS 2015

Evolution de 2015 à 2023 des coûts aidés (en € HT/hab.)

* Coût aidé HT : coût complet moins les produits industriels (ventes de matériaux), les soutiens apportés par les éco-organismes (Citeo, Eco-Mobilier,...) et les autres aides (subventions).



Evolution de 2015 à 2023 des ratios collectés (en kg/hab./an)





PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Conformément à l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent établir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Le PLPDMA est élaboré par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales qui assure la collecte des déchets des ménages. Il couvre l'ensemble du territoire de la collectivité qui l'élabore.

Le PLPDMA a pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis à l'article L.541-1 du Code de l'Environnement à savoir :

- réduire de 15% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
- réduire de 5% les quantités de déchets des activités économiques par unité de valeur produite,
- réduire de 50% le gaspillage alimentaire,
- atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation.

Son élaboration, concertée et soumise à l'avis du public, implique la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), chargée de donner son avis sur le Programme, d'en recevoir le bilan annuel et de l'évaluer tous les 6 ans. Le Conseil Communautaire a décidé d'arrêter la constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi comme suit : Collège 1 / Elus locaux, Collège 2 / Institutions, Collège 3 / Société civile (associations représentant les habitants, les commerçants etc.).

L'année 2024 sera donc consacrée à la réalisation de ce projet.

ADOPTONS DES GESTES SIMPLES... → **RÉDUISONS NOS DÉCHETS !**

- COMPOSTER**
Je pratique le compostage de mes déchets organiques
- RÉDUIRE**
J'évite les produits sur-emballés
Je cuisine les restes de nourriture
- RÉUTILISER**
Je donne les vêtements qui ne servent plus (en recyclerie par exemple)
Je fais réparer mes objets cassés
- RECYCLER**
Je trie tout ce qui peut être recyclé (plastique, verre, papier, métal, tissus...)
- REFUSER**
J'évite les produits à usage unique, les prospectus...

Promotion du compostage individuel et collectif

Conformément à l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement, les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent établir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Le PLPDMA est élaboré par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales qui assure la collecte des déchets des ménages. Il couvre l'ensemble du territoire de la collectivité qui l'élabore.

Le PLPDMA a pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis à l'article L.541-1 du Code de l'Environnement à savoir :

- réduire de 15% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
- réduire de 5% les quantités de déchets des activités économiques par unité de valeur produite,
- réduire de 50% le gaspillage alimentaire,
- atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est constitué des éléments suivants :

- Un état des lieux,
- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés,
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs,
- Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Son élaboration, concertée et soumise à l'avis du public, implique la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), chargée de donner son avis sur le Programme, d'en recevoir le bilan annuel et de l'évaluer tous les 6 ans. Le Conseil Communautaire a décidé d'arrêter la constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi comme suit : Collège 1 / Elus locaux, Collège 2 / Institutions, Collège 3 / Société civile (associations représentant les habitants, les commerçants etc.).



ÇA S'EST PASSÉ EN 2023

Inauguration du Centre Technique Communautaire



L'éparpillement des lieux d'activités des services techniques, l'inadaptation des locaux et les espaces trop exigus disponibles, les nouveaux besoins et les nouvelles exigences réglementaires engendrés par l'évolution des pratiques ont convaincu la Communauté d'Agglomération de la nécessité de **construire un centre technique communautaire** sur un seul et même site, sur la ZAC de Terres Rouges. Les travaux ont débuté au printemps 2021 Metzange-Buchel, avec une livraison à l'automne 2022. **Les équipes des Services Environnement et Assainissement ont ainsi pu intégrer ce nouvel équipement fin octobre 2023.**

L'inauguration du bâtiment s'est déroulée mardi 17 janvier 2024 en présence de Patrick Weiten, président du conseil départemental, Philippe Deschamps, sous-préfet de Thionville, Pierre Cuny, président de la communauté d'agglomération Portes de France-Thionville, des élus locaux et des partenaires.

Le centre technique à l'architecture volontairement massive se présente sous la forme d'une enveloppe unique, regroupant toutes les activités dans un seul volume. Il privilégie avant tout la sécurité, la fonctionnalité et le confort des personnes en créant des liens entre les différentes entités et en éclairant naturellement tous les espaces.

D'une surface de 3 540 m², le bâtiment bioclimatique a été conçu pour alléger les factures d'eau et d'énergie grâce à l'installation de panneaux solaires, d'une pompe à chaleur air/eau d'éclairages LED et de récupérateurs d'eau destinés au lavage des véhicules.

Le montant de la construction s'élève à 4 137 705 euros HT, l'acquisition du terrain à 360 000 euros HT. L'État, dans le cadre du dispositif France Relance, a participé à hauteur de 2 230 000 €, et le Département de la Moselle pour 800 000 €.



Le Centre Technique Communautaire en bref

- Exploitation centralisée en régie de toutes les activités communautaires relatives à l'assainissement et la collecte des déchets.
- La reprise en régie de la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire (Basse-Ham, Illange, Kuntzig, Manom, Terville et Yutz à compter du 1er janvier 2023)
- Amélioration des conditions de travail et de la sécurité des agents en aménageant des espaces intérieurs en capacité de gérer la multi-activité.
- Absence de frais de location de bureaux et ateliers
- Diminution des coûts d'entretien en mettant en œuvre des équipements neufs à faible maintenance, avec la volonté de maîtriser la facture énergétique.
- Équipement réalisé grâce aux subventions de l'État et du dispositif France Relance, du Département de la Moselle, par son dispositif AMITER, et par l'ADEME et la Région Grand Est au travers de CLIMAXION.

Modification de la fréquence de collecte des ordures ménagères

La décision d'assurer en régie la gestion du service public de collecte des déchets a été prise par les élus communautaires dès le transfert de la compétence Environnement au 1er janvier 2015. Cette mesure a été mise en œuvre dès le 1er janvier 2016 avec la reprise en régie de la collecte des déchets sur les Communes du Plateau. Ce mode de gestion généralisé imposant des moyens humains et techniques supplémentaires, ce renforcement a nécessité la construction du Centre Technique Communautaire, décidée par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 15 décembre 2016. Les personnels des services Environnement et Assainissement ont intégré ce nouveau bâtiment fin octobre 2022.

Le marché de prestation de collecte des déchets sur les Communes de Basse-Ham, Illange, Kuntzig, Manom, Terville et Yutz arrivant à échéance au 31 décembre 2022, la reprise en régie a donc été effective dès le 1er janvier 2023.

En parallèle, la collectivité a porté une réflexion avancée sur la maîtrise des coûts des énergies, et notamment sur les dépenses liées aux carburants. Il a ainsi été décidé de modifier la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles en la réduisant de deux fois par semaine à une fois par semaine.

Les habitants des communes de Basse-Ham, Illange, Kuntzig, Manom, Yutz et Thionville (ville) étaient concernés par ce changement de fréquence. Toutes les autres Communes et les villages de Thionville bénéficiaient déjà d'une collecte hebdomadaire. Cette mesure supposait une réorganisation des secteurs de collecte et a été appliquée lors de la reprise en régie sur les Communes de Basse-Ham, Illange, Kuntzig, Manom, Terville et Yutz.

Cette nouvelle fréquence de collecte sera donc effective dès le 1er janvier 2023 sur l'ensemble du territoire, exception faite de certains secteurs denses tels que le quartier Terrasses des Provinces à Yutz et l'allée de la Libération à Thionville.

Cette nouvelle disposition visait plusieurs objectifs :

• Se conformer aux habitudes des foyers :

Durant 2 mois, les agents du service Environnement ont effectué des relevés de terrain afin de connaître les habitudes de présentations des bacs des usagers.

De ces observations sont ressortis les éléments suivants :

- 67% des foyers présentent leur bac une seule fois par semaine,
- 33% des foyers présentent leur bac à chaque collecte ou presque. La plupart du temps, les bacs ne sont pas remplis (1 ou 2 sacs maximum).

• Contrôler les dépenses de carburant :

Ce changement de fréquence vise également à compenser l'augmentation des prix de carburant. En 2021, 200 000 litres de carburant ont été consommés par les véhicules de collecte sur le territoire de la CAPFT. Réduire la fréquence de collecte permettra à la collectivité de maîtriser ses dépenses pour limiter l'impact de l'augmentation du coût du carburant (compte-tenu du coût moyen observé en 2022, l'économie annuelle est estimée à 60 000 € TTC).

• Limiter l'impact environnemental de la collecte des déchets

Limiter le nombre de véhicules de collecte s'inscrit également dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

• Inciter les habitants à trier davantage les emballages et utiliser les déchetteries



Evolution de la collecte des déchets verts en porte à porte

Depuis 2015, année du transfert de la compétence Environnement, la Communauté d'Agglomération a procédé régulièrement à des modifications du service de collecte des déchets afin de tendre vers des prestations harmonisées et adaptées à la typologie d'habitat.

C'est ainsi que les consignes de tri ont été uniformisées sur l'ensemble du territoire, que la fréquence de collecte des emballages est identique dans chaque Commune, ou, que la collecte des encombrants a connu également des changements de modalités.

Le service de collecte des déchets verts, quant à lui, n'avait pas encore été impacté.

Différentes modalités existent aujourd'hui sur le territoire : si les 4 déchetteries du territoire permettent l'accès de tous les habitants pour leur déchets verts, les habitants de Thionville peuvent bénéficier d'une collecte en porte à porte à Thionville et des bennes sont mises à disposition dans certaines autres Communes.



Par ailleurs, la campagne de caractérisation des ordures ménagères menées en 2020 sur le territoire a montré que nos ordures ménagères résiduelles comprenaient en moyenne 2,40 % de déchets verts avec de grandes disparités : moins d'1% dans les échantillons prélevés à Thionville et jusqu'à 8% sur l'échantillon prélevé à Terville et près de 7% à Manom.

Considérant son efficacité, il a été proposé de déployer la collecte des déchets verts en porte à porte sur la Commune de Terville et sur le quartier Maison-Rouge de Manom. En effet, une benne à déchets est accessible aux Manomois place Captien, mais les habitants du quartier Maison-Rouge étaient éloignés.

Enfin, diminuer la fréquence de cette collecte, organisée jusqu'alors une fois par semaine à Thionville, à une fois toutes les deux semaines, a permis de la déployer sur les Communes de Terville et Manom-quartier Maison-Rouge à coût constant, dès le démarrage de la saison le 1er mars 2023.

Mise en œuvre de conteneurs enterrés

En 2023, la Communauté d'Agglomération a procédé à des investissements liés à la mise en œuvre de conteneurs enterrés :

- Rue du Dauphiné et rue de Bretagne, à Yutz : Mise en œuvre de 18 conteneurs enterrés,
- Place Notre-Dame à Thionville : remplacement des conteneurs aériens par des conteneurs enterrés,
- Rue Gambetta à Thionville : remplacement des conteneurs aériens par des conteneurs enterrés,
- Angle rue Joffre/ rue Stephen Liégeard à Thionville : remplacement des 2 conteneurs aériens par des conteneurs enterrés,
- Quartier Sainte-Barbe à Fontoy : Mise en œuvre de conteneurs enterrés et modification de la collecte des déchets pour les habitants de la rue du Haut-Pont (rue étroite, manœuvre difficile, pas de place pour remiser les bacs).



Nouvelles filières en déchetteries

En 2023, de nouvelles filières de collecte ont été mises en place sur les quatre déchetteries de la Communauté d'Agglomération. Elles ont pour objectif d'améliorer le geste de tri des usagers du territoire.

Les filières fraîchement arrivées :

- + **Les outils du peintre** (pinceaux, brosses, rouleaux, couteaux, bacs...),
- + **Les articles de sport et loisirs** (canne à pêche, tente, poids de musculation, rollers, raquettes, balles et ballons, vélos, planches de surf, skis...),
- + **Les articles de bricolage et jardinage thermiques et manuels** (marteaux, tournevis, tuyaux d'arrosage, films, bâches, pommes d'arrosage, escabeau, brouette, débroussailleuses, souffleurs...),
- + **Les articles jeux et jouets** (tricycles, cabane de jardin, seaux et pelles, jeux de société et puzzles, jouets d'intérieur...).





LES PERSPECTIVES POUR 2024

Les perspectives pour 2024

L'année 2024 sera consacrée à :

- La poursuite du déploiement de la collecte séparée des biodéchets,
- L'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, décidée par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 14 décembre 2023,
- La mise en œuvre du réemploi en déchetteries,
- La signature de conventions avec les éco-organismes en charge des nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur.